

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/11/186

Objet : 186 - VN24063 Mission d'études de programmation pour l'extension in situ du cinéma Le Basselin de Vire Normandie

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,
Vu le code de la commande publique,
Vu la proposition de l'entreprise R2M architectes,

Décide

- De donner son accord à la signature du marché n° VN24063 Mission d'études de programmation pour l'extension in situ du cinéma Le Basselin de Vire Normandie avec l'entreprise R2M architectes, domiciliée au 1 rue Emile Devaux, 14500 VIRE NORMANDIE.

Le marché est conclu pour un montant de 49 400.00 € HT.

Le montant est décomposé comme suit :

Tranches	Montant offre HT
TF : Mission principale	33 000,00 €
T0001 : Assistance au maître d'ouvrage pour la désignation du maître d'œuvre (en procédure MAPA)	4 800,00 €
T0002 : Assistance au maître d'ouvrage pour la désignation du maître d'œuvre (En procédure Appel d'Offre)	4 800,00 €
T0003 : Assistance au maître d'ouvrage pour la désignation du maître d'œuvre (en procédure Formalisée avec négociation)	6 800,00 €

La durée d'exécution de chacune des tranches que le candidat s'engage à respecter est définie dans l'acte d'engagement

Fait à Vire Normandie, le 20 novembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241126-186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 26/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Décision du Maire n°2024/11/186 du 20 novembre 2024

